

OPTION

ENGAGEMENT CITOYEN



L'option « Engagement citoyen » est accessible aux candidats préparant le diplôme du baccalauréat professionnel et du baccalauréat technologique.

Elle permet de valoriser l'engagement citoyen dans le cadre d'activités bénévoles ou de volontariat qu'un élève conduit dans le cadre de sa vie sociale, dans l'établissement ou en dehors de l'établissement.

Les lieux où les élèves sont susceptibles de s'impliquer dans d'activités bénévoles ou de volontariat peuvent être :

- au lycée en qualité de représentant des élèves dans les instances nationales, régionales ou de l'établissement, en qualité d'éco-responsable, de membre du bureau des ALESA ou de responsable d'un club ou de jeune dirigeant de l'UNSS, ...,
- une association ou structure dont les activités couvrent le domaine philanthropique ou social ou sanitaire ou éducatif ou scientifique ou culturel ou concernent la qualité de la vie, de l'environnement, la solidarité internationale, la pratique sportive ou d'activités physiques, la défense des sites et des monuments,
- une structure publique (pompiers volontaires, bénévoles pour des associations sportives ou culturelles, ou humanitaires ou caritatives ou protection de l'environnement ou protection des animaux, ...

POUR QUI ?

Pour des élèves engagés socialement. Pour tous les élèves qui préparent un bac technologique ou professionnel. L'inscription doit se faire en classe de 1ère. L'inscription à cette option est validée par la direction du lycée sur proposition des candidats.

OBJECTIFS

- Valoriser l'engagement citoyen des élèves. Cette démarche permet de bénéficier d'une note supplémentaire qui compte pour l'obtention du Baccalauréat.
- Apprendre à travailler en équipe
- Acquérir de la méthode et de l'autonomie
- S'impliquer dans une dynamique collaborative
- Réaliser une activité d'utilité sociale

CONDITIONS D'ADMISSION

L'engagement citoyen dépasse l'implication ponctuelle dans un projet, une activité ou une cause et s'inscrit dans une démarche d'engagement concrète. Il repose sur des valeurs fortes de respect des droits individuels et collectifs en cohérence avec les valeurs de la République et permet le développement d'actions au bénéfice d'autrui et/ou de l'environnement. La simple adhésion ou une participation occasionnelle aux activités d'une association ou d'une structure ne peuvent donc être considérées comme un engagement citoyen suffisant pour présenter l'unité facultative « engagement citoyen ».



ORGANISATION / EVALUATION DE L'OPTION

L'option est évaluée en fin d'année terminale et donne lieu à une note au baccalauréat - Celle-ci est prise en compte dans la moyenne des CCF en Bac Pro, et lors du contrôle continu en Bac Techno.

L'épreuve porte sur l'engagement citoyen dans le cadre d'activités bénévoles ou de volontariat que l'élève a pu mener dans ou en dehors de l'établissement scolaire, au cours de ses années de 1ère et Terminale

L'évaluation de l'épreuve facultative «Engagement citoyen» comprend deux parties :

- La **1ère partie** se déroule au sein de la structure où l'apprenant est engagé ;
- La **2ème partie** se déroule dans l'établissement et évalue la capacité à réaliser une activité d'utilité sociale. Elle prend la forme d'un entretien d'explicitation portant sur l'expérience d'engagement citoyen vécue.

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Contactez-nous par téléphone ou par mail

Tél : **04 42 65 43 20** - legta.aix-valabre@educagri.fr